المملكة المغربية
Royaume du Maroc

Pôle Support
Division des Achats
et Logistique
Service des achats

الصندوق المغربي للتقاعد
Caisse Marocaine des Retraites

قطب الدعم
قسم الاقتناءات والتموين
مصلحة الاقتناءات

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°27/2017/DAL

- Réservé aux petites et moyennes entreprises nationales -

Le **20 Novembre 2017 à 9H30**, il sera procédé, dans les bureaux de la Caisse Marocaine des Retraites (CMR) sis à Avenue Al Araar, Hay Ryad à Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour **l'acquisition de fournitures informatiques pour le compte de la Caisse Marocaine des Retraites.**
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Service des Achats de la C.M.R sis à l'adresse précitée, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **Dix Mille DH (10 000,00 DH).**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de **Cent Soixante Dix Neuf Mille Huit Cent Quatre Vingt Neuf Dirhams Soixante Cts TTC (179 889, 60 DH TTC).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement du 1er Novembre 2016 relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la Caisse Marocaine des Retraites.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- soit les déposer contre récépissé dans le bureau du Chef du Service des Achats de la C.M.R à l'adresse précitée ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les plis déposés doivent être sur support papier.

Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au siège de la CMR sis, à avenue Al Araar, Hay Ryad, Rabat, au plus tard le **19 Novembre 2017 à 12H00.**

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

En application des dispositions de l'article 6 de l'arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances n°3011.13 du 24 hija 1434 (30 Octobre 2013) et l'article 139 du Règlement du 1er Novembre 2016 relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la Caisse Marocaine des Retraites, il est signalé que le présent appel d'offres est réservé aux **petites et moyennes entreprises nationales**. Aussi les concurrents concernés sont invités à fournir les pièces prévues par l'article 4 de l'arrêté précité et l'article **11** du règlement de consultation.